

Index AI : PRE01/301/2010
01 September 2010

Mozambique. La police ne doit tirer à balles réelles lors des manifestations que s'il s'agit de protéger des vies humaines

Amnesty International demande instamment à la police mozambicaine, en ce mercredi 1er septembre 2010, de ne recourir aux tirs à balles réelles pour disperser les manifestations violentes dans la capitale Maputo que lorsque cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

Selon les médias, au moins six personnes, dont deux enfants, ont été tués au cours des affrontements entre policiers et manifestants qui protestent contre la hausse du prix des denrées de base dans le pays. Les manifestations se poursuivent dans toute la ville.

« Même si nous reconnaissons que la police essaie de contenir des manifestations violentes, l'usage de balles réelles – s'apparentant à un recours à la force meurtrière – devrait être réservé aux situations dans lesquelles cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines », a déclaré Muluka-Anne Miti, spécialiste du Mozambique à Amnesty International.

Amnesty International appelle les autorités policières du Mozambique à faire en sorte que la police ait à sa disposition des moyens permettant un recours à la force non meurtrière pour contrôler la situation et disperser les manifestants.

Un texto circulerait à Maputo, encourageant les manifestants à poursuivre leur action jusqu'à vendredi, selon des informations parvenues à Amnesty International.

Selon un rapport récent d'Amnesty International, au moins 46 personnes ont été tuées illégalement par la police au Mozambique entre janvier 2006 et la fin de l'année 2009.

« Le gouvernement doit mener une enquête impartiale et indépendante sur les circonstances dans lesquelles plusieurs personnes ont trouvé la mort ce 1er septembre et, s'il s'avère que des personnes ont été victimes d'homicides illégaux, poursuivre en justice les auteurs présumés de tels actes », a déclaré Muluka-Anne Miti.

En dépit de demandes répétées d'Amnesty International, y compris à l'occasion de visites de délégués de l'organisation dans le pays, les autorités n'ont fourni que très peu d'informations sur les enquêtes que mènerait la police sur des homicides imputables à des policiers au Mozambique.

À plusieurs reprises, il a été répondu à Amnesty International qu'il n'y avait pas eu d'enquête parce que, pour la police, il ne s'agissait pas d'un homicide illégal.

Les normes internationales disposent qu'une enquête effective doit être menée sur tous les cas de décès ou de blessures graves provoqués par le recours de la police à la force ou aux armes à feu.

Notes aux rédactions

Le 5 février 2008, la police mozambicaine avait tiré sur des manifestants qui protestaient contre l'augmentation du prix des titres de transport dans la ville de Maputo ; trois personnes au moins avaient été tuées, une trentaine d'autres atteintes par des balles perdues. Des manifestations similaires avaient eu lieu dans les provinces de Inhambane et Gaza le 11 février et là encore, des policiers avaient tiré à balles réelles sur la foule. Selon un porte-parole de la police, les policiers avaient tiré à balles réelles parce qu'ils avaient été « pris par surprise » par les manifestants.

Pour obtenir des interviews ou des photos, merci de contacter Katy Pownall au +44(0)207 413 5729 ou par courriel katy.pownall@amnesty.org

Voir également le rapport d'Amnesty International publié en novembre 2009 sous le titre *'I can't believe in justice anymore': Obstacles to justice for unlawful killings by police in Mozambique.*